



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/147

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : AUTORISATION  
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES  
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_147-DE

**SLOW**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 38**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 10 décembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018**

**Le 18 décembre de l'année deux mille  
dix-huit à 18h30**

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/147

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : AUTORISATION ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_147-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu la délibération n°2018/48 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2018 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Concernant la Communauté de Communes, le vote du budget primitif 2019 du budget principal est prévu début avril. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de poursuivre les différentes opérations d'investissement qui ont auront lieu en amont du vote du budget. Déduction faite des restes à réalisés et des remboursements d'emprunt, le montant des crédits réels d'investissements ouverts au budget 2018 était de 11 799 873,45 €. Ainsi, la collectivité peut donc autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 2 949 968,36 €.

Des crédits sont nécessaires pour financer d'éventuels :

- travaux de voiries,
- travaux bâtimentaires,
- versements de fonds dans le cadre de dispositif des aires de covoiturage ; des chemins de randonnées ; des itinéraires cyclables,
- participations financières : fibre optique, voirie
- études notamment dans le cadre de la gestion de inondations ;
- besoins urgents en équipement.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/147

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : AUTORISATION  
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES  
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_147-DE

SLOW

## ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote budget primitif 2019 :
  - Voiries (chapitre 21 et 23) : 800 000€
  - Travaux bâtimentaires (chapitres 21 et 23) : 800 000 €
  - Fonds de concours (chapitre 204) : 300 000€
  - Équipement (chapitre 21): 300 000€
  - Études (chapitre 20) : 600 000€
  - Participations financières (chapitre 204) : 200 000€
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*